



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ONF

Bourgogne
Franche Comté

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires
Service Aménagement Urbanisme et Habitat
2 rue des Pâtis
BP 30069

58 020 NEVERS CEDEX

Agence Bourgogne Ouest

Service Forêt

Nevers, le 12 septembre 2024

Dossier suivi par : Lucie MARIE
Mail : lucie.marie@onf.fr

24 rue Charles Roy

58020 Nevers

Tél.: 03 86 71.82.50

Fax : 03 86 71.82.51

Mél : ag.bourgogne-ouest@onf.fr

V/Réf : Votre transmission en date du 9 Septembre 2024

N.Réf : 2024/267/JM

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Pour faire suite à votre courrier, visé en référence, je vous prie de trouver ci-joint les éléments d'information relatifs à la modification simplifiée du PLU de Monéteau.

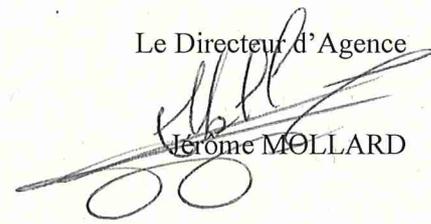
Le régime forestier prévu par les articles L.111-1 et suivants de code forestier et son application sur le ou les massifs boisés, à l'image de toutes les forêts relevant du régime forestier, leur confère le caractère de servitude d'utilité publique, au sens de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme affectant l'occupation du sol. C'est toujours ce régime forestier, sous couvert des dispositions de l'article R 126.1 du code de l'urbanisme, qui motive l'inscription des massifs boisés **en zone N** en vue de conforter son caractère inconstructible.

Sur le territoire communal de Monéteau se trouve la forêt communale de Monéteau pour une surface totale de 11.3530 ha.

Je souhaite être associé à la modification du plan local d'urbanisme.

Les périmètres des forêts dont nous assurons la gestion sont disponibles sur le site www.onf.fr.

Le Directeur d'Agence


Jérôme MOLLARD

